



– DISCOURS DU MAIRE –

Adstockois, Adstockoises,

En vertu d'une tradition établie de l'article 955 du Code municipal du Québec, abrogé en juin 2017, nous considérons important de perpétuer un discours du maire afin de présenter l'état général de la Municipalité et dévoiler les priorités et orientations budgétaires pour l'année prochaine.

1. L'ÉTAT DE LA SITUATION DE LA MUNICIPALITÉ EN 2024

Dans le contexte actuel, il apparaît essentiel de revoir certains de nos processus et trouver de nouvelles façons de faire pour dégager des marges de manœuvre afin de répondre aux besoins grandissants de notre population et préserver ainsi l'attractivité de notre milieu.

Les opérations budgétaires se déroulent sensiblement comme prévu et les diverses réserves financières se maintiennent à un niveau satisfaisant pour pallier à nos obligations. Nous avons complété les chantiers prévus tels que le prolongement de la conduite de la rue des Écureuils, l'aménagement de l'écocentre situé dans le parc industriel et l'approvisionnement en eau potable dans deux bâtiments municipaux du secteur de Sacré-Cœur-de-Marie. Au courant de l'année 2024, nous avons aussi procédé à des ventes et des acquisitions de terrains et d'équipements roulants. Enfin, malgré l'état de nos effectifs, nous avons pu maintenir un niveau de service adéquat dans le suivi des requêtes citoyennes et déposer à temps des demandes de subvention pour la réfection de certaines de nos chaussées.

L'un des enjeux identifiés pour l'année était la consolidation de l'équipe municipale. Nous avons accueilli une dizaine de nouveaux employés (à temps plein et à temps partiel) alors que trois postes demeurent à combler (ingénierie, communication, entretien des bâtiments, parcs et espaces verts). Nous avons décidé de prolonger, avant l'échéance prévue et avec l'accord des différentes parties, les contrats et les conventions collectives jusqu'en 2029 afin d'améliorer les conditions de travail de nos employés syndiqués, de notre personnel cadre et de nos pompiers. Il resterait à réviser le règlement sur le traitement des élus qui date de 2015. Nous avons dédié une ressource afin de peaufiner nos pratiques pour mieux reconnaître et retenir notre personnel. De plus, nous avons procédé à une restructuration de la direction du Service de sécurité incendie à la suite d'un départ à la retraite.

Le Service des loisirs et de la culture a passé sous la direction générale adjointe conciliant vie communautaire et occupation du territoire. Nous avons intégré deux chargés de projet dont un au développement économique au sein du Service d'urbanisme permettant l'accompagnement des promoteurs en matière de logements et faciliter l'agrandissement ou l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire. Sous cet angle, nous avons débuté des études en vue de réaliser d'autres développements domiciliaires. Et devant le refus des aides financières demandées, nous avons créé un comité consultatif pour impliquer les parents pour revoir le projet d'amélioration des infrastructures en loisirs.

Enfin, nous avons adopté un nouveau plan d'urbanisme et une réglementation municipale axée sur les différents secteurs de la Municipalité, adopté une nouvelle carte des districts électoraux qui tient compte des nouvelles réalités socio-démographiques, révisé notre politique des familles et des aînés, parachevé notre politique environnementale, tenu des consultations afin d'élaborer notre nouvelle politique de développement socio-économique, poursuivi nos collaborations au niveau de la coopération intermunicipale en environnement et publié un Guide du riverain sur les bonnes pratiques. Nous avons tenu dernièrement le Gala Reconnaissance pour remercier les bénévoles, les organismes et les employés tout en mettant en lumière les entreprises, les citoyens et la relève qui se distinguent et font rayonner Adstock.

2. PRIORITÉS ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

L'année 2025 marquera la dernière année du conseil actuel, le septième depuis la fondation de la Municipalité d'Adstock. Parmi les priorités identifiées, une première prérogative a été transmise pour que les services municipaux concernés coordonnent et opèrent un chantier important soit celui de la « sécurité routière » (vitesse, lumière et panneaux de signalisation). Les élus souhaitent également que soient conclus les dossiers de la municipalisation des rues des Plaines et des Orchidées, des servitudes du lac Jolicoeur, de la cession des emprises excédentaires du chemin des Cerfs, de la détermination de l'option entre le réaménagement et la réfection du rang 3 ainsi que la mise à jour de divers dossiers administratifs.

Au plan des travaux publics, selon le financement à obtenir, des projets de réfection du barrage du lac du Huit et des chemins de la Grande-Ligne, J-E Fortin et Bocage sont à prévoir de même que des travaux sur les rues Réjean, Fortin Nord et Viateur-Routhier, sur certains fossés sur le chemin Sacré-Cœur Est, du 14^e rang et du petit-treizième rang et du changement de certains ponceaux au lac du Huit.

Le Service d'urbanisme, du développement et de la vie communautaire poursuivra les démarches de réflexion et de planification entourant le futur de notre Municipalité (prochains développements domiciliaires, optimisation, mise à jour de nos infrastructures de loisirs, etc.). Une attention sera aussi portée à la préservation de nos milieux de vie particulièrement par le maintien des services de proximité et la réalisation des plans d'action en lien les politiques familiales et environnementales.

La réalisation des projets spécifiques suivants sera à l'agenda municipal :

- inauguration des panneaux historiques du secteur Saint-Méthode, du Couloir des champions et de la Chaise du Jardinier;
- emplacement et dépôt d'un échéancier concernant l'installation d'une enseigne numérique;
- ajout d'une estrade à l'intérieur du Complexe sportif et de la réalisation de la Boîte culturelle;
- étude d'un plan pour contrer les sédiments (secteurs du Grand lac St-François et du lac du Huit);
- réalisation d'un inventaire et d'un carnet d'entretien des bâtiments et infrastructures municipales.

Les principes qui guideront la confection du prochain budget sont :

- limiter la hausse du taux de taxation autour de l'inflation;
- fixer certains tarifs en fonction de l'utilisation ou du bénéfice reçu ou à recevoir (comme la sécurité publique, la collecte des matières résiduelles, les services municipaux d'aqueduc et d'égout, etc.);
- maintenir des sommes pour le fonctionnement des organismes et comités;
- offrir des mesures citoyennes favorisant l'achat local, de meilleures pratiques écoenvironnementales et de saines habitudes de vie (tout en favorisant la fréquentation de nos attraits comme le Parc national de Frontenac et la station récréotouristique du mont Adstock);
- réserver des fonds pour soutenir le développement économique et stratégique de la Municipalité.

Comme c'est la diversité de notre territoire qui constitue notre force, il faut soutenir les initiatives citoyennes, les projets et les activités de nos comités et poursuivre l'amélioration de nos différents secteurs. Plusieurs souhaitent que ça aille plus vite, mais il faut être conscient que tout a un coût et ne peut pas se faire en même temps. Il faut faire des choix, les plus judicieux possible, et travailler ensemble comme l'indique notre devise *Unum Sumus* !

CONCLUSION

Nous continuons à administrer les affaires municipales en fonction de l'intérêt collectif en tenant compte des différentes réalités qui distinguent notre Municipalité. Il ne faut pas prendre pour acquis nos citoyens et nos organismes qui font avancer notre communauté, ni les entreprises qui contribuent à son rayonnement. Prenons le temps de souligner l'engagement des élus et des employés, car ils sont là à votre service. En terminant, prendre note que l'adoption du budget se fera le 9 décembre prochain au Centre intergénérationnel. Merci pour votre confiance et de votre nécessaire et précieuse collaboration!